

Notaires Associés

Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2ème étage  
Rond Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier  
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 05 96 63 92 92 Mail : office.97208@notaires.fr



**Bureau Annexe**

Notaires

Z.A. Artimer

97290 Le Marin

Tél. : 05 96 74 19 61

Mail : office.lamarin.97208@notaires.fr

Monsieur le Préfet

PREFECTURE DE LA MARTINIQUE

82 rue Victor Sévère

BP 657/658

97262 FORT-DE-FRANCE



Fort-de-France, le 19 mars 2024

Dossier suivi par Anne BELHUMEUR

anne.belhumeur@notaires.fr

NOTORIETE PRESCRIPTIVE M. François LARGANGE 1012332 / AB / STL

Vos réf . :

Monsieur le Préfet,

En application du Décret n° 2017-1802 du 28 décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété prescriptive portant sur un immeuble situé en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte ou à Saint-Martin, je vous prie de trouver, sous ce pli, un extrait de l'acte de notoriété prescriptive reçu par moi le 29 février 2024, concernant Monsieur François LARGANGE.

Vous voudrez bien procéder à la publication de cet extrait sur le site internet de la Préfecture pendant une durée de cinq années.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

A. BELHUMEUR

**SCP Renaud NIRDE**  
**Samantha BEAUSON CHEVROLAT**  
CS20002  
Centre Affaires Didier Plaza - Rd Pt du Vietnam Héroïque  
2 Route de Didier 97200 FORT DE FRANCE  
Tél. : 0596 63 92 92

**Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial**

Membre d'une Association Agréée - Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom

RIB de l'Etude :

Code Banque 40031	Code Guichet 00001	N°de compte 0000202778K	Clé RIB 45
IBAN : FR50 4003 1000 0100 0020 2778 K45			
BIC : CDCG FR PP XXX			

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Destination Département
Service

<i>Partie destinée au rédacteur de l'acte</i>	
<b>NOTORIETE PRESCRIPTIVE M. François LARGANGE / 1012332 / AB / AB</b>	
<i>Rédacteur de l'acte</i>	Nombre de feuilles utilisées
<b>Maître Anne BELHUMEUR Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Renaud NIRDE et Samantha BEAUSON CHEVROLAT, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, à FORT-DE-FRANCE (Martinique), Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2<sup>ème</sup> étage - Rond Point du Vietnam Héroïque - Route de Didier - CS20.002 », soussigné</b>	
<i>Nature et date de l'acte</i>	2
<b>NOTORIETE ACQUISITIVE DU 29 février 2024</b>	

### ANCIEN PROPRIETAIRE

Inconnu

### NOUVEAU PROPRIETAIRE

Monsieur François Félix **LARGANGE**, retraité, époux de Madame Edamise Denise **BARCLAY**, demeurant à SCHOELCHER (97233) 13 rue Emmanuel Osenat.

Né à FORT-DE-FRANCE (97200) le 26 mars 1937.

Marié à la mairie de TRAPPES (78190) le 24 octobre 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

### IDENTIFICATION DU BIEN

#### DESIGNATION

A SCHOELCHER (MARTINIQUE) 97233 13 Rue Emmanuel Ozenat, Enclos Sud,

Un terrain sur lequel repose une maison d'habitation.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
T	1404	13 RUE EMMANUEL OSENAT	00 ha 04 a 42 ca

### Division cadastrale

La parcelle originairement cadastrée section T numéro 515 lieudit "13 rue Emmanuel Osenat" pour une contenance de six ares quatre-vingt-quinze centiares (00ha 06a 95ca) a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance. De cette division sont issues les parcelles suivantes.

- La parcelle cadastrée section T numéro 1404, objet des présentes.
- Le **VENDEUR** conserve la propriété de :
  - La parcelle désormais cadastrée section T numéro 1405 lieudit "13 rue Emmanuel Osenat" pour une contenance de deux ares cinquante-neuf centiares (00ha 02a 59ca).

Cette division résulte d'un document modificatif du parcellaire dressé par le cabinet MOCQUOT-SELARL, géomètre expert à FORT DE FRANCE, immeuble Panorama, boulevard de la Marne, le 18 mai 2017 sous le numéro 2545X.

Une copie de ce document est annexée.



13854\*02

**EXTRAIT D'ACTE**DIRECTION GENERALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

N° 2651-2-SD

(01-2019)

@internet-DGFIP

Département

Service

Date

1

2

3

*Partie destinée au rédacteur de l'acte*

Feuille n°2

Ce document est annexé à l'extrait cadastral modèle 1, délivré par le service du cadastre, dont le notaire soussigné requiert la publication de l'ensemble des divisions parcellaires relatives sur l'extrait de plan, y compris celles éventuellement non visées par l'opération immobilière objet des présentes, auprès du service de la publicité foncière compétent, simultanément aux présentes.

**Reproduction de l'article 35-2, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 27 mai 2009**

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier ».